



LA NORMALISATION

UN CADRE
DE PROGRÈS
POUR TOUS

**NOUVELLE NORME AFNOR À
PARAÎTRE EN MATIÈRE DE
SURVEILLANCE DES BAINNADES
D'ACCÈS PAYANT**

**ÉTATS GÉNÉRAUX DE
L'ENCADREMENT ET DE LA
SURVEILLANCE DANS LA FILIÈRE
AQUATIQUE**

INSEP – 10 FÉVRIER 2023

Grégory BERTHOU

Responsable Développement
Consommation, Sport, Loisirs & Tourisme
01 41 62 86 43
06 48 39 09 40

gregory.berthou@afnor.org

Etienne HUBERT

Chef de projet normalisation
Sport, loisirs et biens de consommation
01 41 62 81 02

etienne.hubert@afnor.org

Patrick DUNY

Président de la Commission AFNOR
sur les piscines à usage public (S52L)
06 07 35 15 82

patrick.duny@gmail.com

afnor
NORMALISATION

NOUVELLE NORME AFNOR SUR LA SURVEILLANCE

INTRODUCTION

Contexte liminaire et rappel de la demande

- Une norme est en cours d'élaboration au sein de la commission de normalisation « Piscines à usage public et/ou collectif, équipements aquatiques associés et articles de loisirs flottants » ([AFNOR/S52L](#))
 - Un **groupe d'experts dédié « Surveillance en piscines publiques »** (AFNOR/GE S52L SURVEILLANCE) a été mis en place à cet effet
 - Projet collaboratif, lancé en avril 2019, avec pour objet de prévenir les risques de noyade et de tout type d'accidents en piscines publiques d'accès payant, en élaborant un **cadre de prévention active** pour guider les équipes de surveillance et améliorer les pratiques.
- **Soutien important du Ministère** des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) à cette démarche collective de normalisation volontaire
 - Souhait que cette norme AFNOR puisse être publiée au **1^{er} trimestre 2023**



afnor
NORMALISATION

Soutenu par



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NORME AFNOR SUR LA SURVEILLANCE PRÉSENTATION GÉNÉRALE (1/2)

Domaine d'application de la norme AFNOR à paraître **NF S52-014 « Piscines à usage public – Exigences de surveillance (des baignades) – Organisation et mise en œuvre »**

- « *Le présent document spécifie les exigences et recommandations concernant l'organisation de la surveillance des baignades et de leurs abords immédiats par du personnel habilité ainsi que la manière dont cette surveillance doit être effectuée.* »

Opposabilité de la norme NF S52-014

- Norme **d'application volontaire**, sur le territoire national, pour les baignades d'accès payant (piscines publiques et à usage collectif)



NORME AFNOR SUR LA SURVEILLANCE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE (2/2)

Sommaire de la norme NF S52-014 à paraître

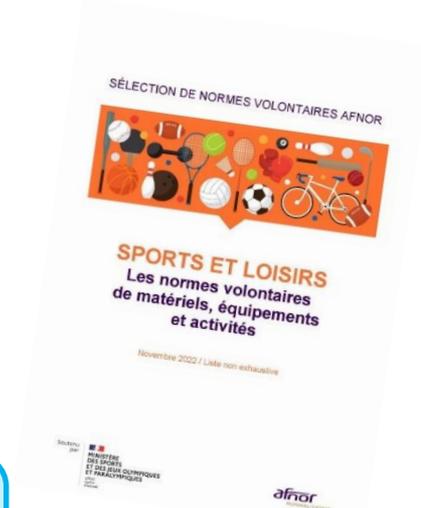
	Introduction
Article 1	Domaine d'application
Article 2	Références normatives
Article 3	Termes et définitions
Article 4	Classification
Article 5	Démarches préalables à la rédaction du POSS
Article 6	Rédaction du POSS
Article 7	Exploitation et fonctionnement en présence de public dans l'établissement
Article 8	Test d'efficacité de la surveillance
Article 9	Informations aux utilisateurs
Annexe A	Signaux faibles précurseurs d'une noyade
Annexe B	Formation initiale
Annexe C	Illustrations de positions de surveillance et des champs de vision respectifs

NORME AFNOR SUR LA SURVEILLANCE PERSPECTIVES ET PROCHAINES ÉTAPES

Publication à venir de la norme **NF S52-014** « **Piscines à usage public – Exigences de surveillance (des baignades) – Organisation et mise en œuvre** »

- Le projet final de la norme est à présent stabilisé et approuvé par les membres de la commission AFNOR/S52L
 - Suite à l'examen des commentaires reçus lors de l'enquête publique sur le projet de norme fin 2022
- La mise en forme du document en vue de sa publication est en cours
- La **publication** de la norme est attendue pour **courant mars 2023**

À retenir : Cette norme NF S52-014 sera consultable en accès gratuit (au moins la 1^{ère} année), grâce au soutien du MSJOP





#PASDENORMESPASDEFUTUR
#NOSTANDARDSNOFUTURE

MERCI !

11 rue Francis de Pressensé
93 571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. 01 41 62 80 00
Fax. 01 49 17 90 00



afnor
NORMALISATION